

vu et lu et vu et lu

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Éric GIROUX, Serge MAITRE, Stephan OLCZAK et Mmes Véronique CHARLOT, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absents excusés : M. Christian PERRAUD qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, Mme Muriel DERRUAZ qui a donné pouvoir à Mme Sophie PICOD et MM. Thierry MENNETRIER, Fabrice ANDRÉ (absent jusqu'à la délibération n° 47-25).

Secrétaire de séance : Mme Sophie PICOD.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 10 jusqu'à la délibération n° 47-25, ensuite 11 - Votants : 12 jusqu'à la délibération n° 47-25, ensuite 13.

Le quorum étant établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

vu et lu et vu et lu et lu

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 17 novembre 2025
- Délibération : Autorisation de dépenses en investissement, avant le vote du Budget Primitif 2026 de la Commune
- Délibération : Participation du sou des écoles aux frais du restaurant scolaire pour l'année 2024-2025
- Délibération : SYDESL - Exploitation, entretien et maintenance curative de l'Éclairage Public (du 16/11/25 au 15/11/26)
- Délibération : Autorisation signature pour mandat de gestion immobilière des 5 logements « 97 Rue de Fontenailles » - Retrait de la délibération n° 26-21
- Délibération : Autorisation signature pour mandat de gestion immobilière des 3 logements « 12 Chemin de la Griotte » - Retrait de la délibération n° 38-22
- Questions diverses

vu et lu et vu et lu et lu

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : ONF - Application du Régime Forestier sur parcelle de bois à LA ROCHE VINEUSE
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, cet ajout à l'ordre du jour.

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire a signé le PV. Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, viendra signer le PV les prochains jours.

DÉLIBÉRATION N° 43-25 : AUTORISATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Article et Libellé	BP + DM 2025	%	Quart des crédits ouverts 2025
2128 - Autres agencements et aménagements	9 000,00 €	25	2 250,00 €
21351 - Bâtiments publics	8 400,00 €	25	2 100,00 €
21352 - Bâtiments privés	2 800,00 €	25	700,00 €
21578 - Autre matériel technique	1 000,00 €	25	250,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	34 000,00 €	25	8 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	39 120,00 €	25	9 780,00 €
TOTAL GENERAL	56 810,00 €	25	23 580,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire, jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 de la commune, à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2026,
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans les proportions et pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 44-25 : PARTICIPATION DU SOU DES ÉCOLES AUX FRAIS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire et les frais de fonctionnement de ce service, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, à ce financement.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement de la participation pour l'année scolaire 2024-2025, à la Commune, à hauteur de 7 000,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le montant de la participation du sou des écoles aux frais du restaurant scolaire pour l'année 2024-2025, à 7 000,00 €, versée par chèque.

DÉLIBÉRATION N° 45-25 : SYDESL - EXPLOITATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE CURATIVE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (DU 16/11/25 AU 15/11/26)

Vu la délibération n° 03-17 transférant la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL),

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du forfait annuel (du 16/11/25 au 15/11/26) pour les travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance curative de l'Éclairage Public, transmis par le SYDESL.

La contribution estimative de la commune s'élèverait à 1 605,01 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 1 605,01 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

DIT que cette contribution communale sera inscrite au Budget Primitif 2026 de la commune et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

DÉLIBÉRATION N° 46-25 : AUTORISATION SIGNATURE POUR MANDAT DE GESTION IMMOBILIÈRE DES 5 LOGEMENTS « 97 RUE DE FONTENAILLES » - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 26-21

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 26-21.

Vu la délibération n° 18-21 validant la fin du bail emphytéotique avec l'OPAC au 1er juin 2021, afin de reprendre les 5 logements situés au « 97 Rue de Fontenailles »,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 25 novembre 2025,
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer un mandat de gestion immobilière pour ces logements, avec l'agence immobilière la SARL Cabinet CHAROLLOIS de MÂCON

Le cabinet CHAROLLOIS est en mesure de passer avec les collectivités locales un mandat de gestion immobilière et convention de mandat financier relative à l'encaissement des recettes liées aux immeubles des collectivités propriétaires conformément à l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivité Territoriales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE de confier la gestion locative des 5 logements situés au « 97 Rue de Fontenailles » avec convention de mandat financier au cabinet CHAROLLOIS,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui pourraient être nécessaires pour finaliser ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 47-25 : AUTORISATION SIGNATURE POUR MANDAT DE GESTION
IMMOBILIÈRE DES 3 LOGEMENTS « 12 CHEMIN DE LA GRIOTTE » - RETRAIT DE LA
DÉLIBÉRATION N° 38-22**

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 38-22.

Vu la délibération n° 32-22 validant la fin du bail emphytéotique avec l'OPAC au 1er janvier 2023, afin de reprendre les 3 logements situés au « 12 Chemin de la Griotte »,
Vu l'avis conforme du comptable public en date du 25 novembre 2025,
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer un mandat de gestion immobilière pour ces logements, avec l'agence immobilière la SARL Cabinet CHAROLLOIS de MÂCON

Le cabinet CHAROLLOIS est en mesure de passer avec les collectivités locales un mandat de gestion immobilière et convention de mandat financier relative à l'encaissement des recettes liées aux immeubles des collectivités propriétaires conformément à l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivité Territoriales.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE de confier la gestion locative des 3 logements situés au « 12 Chemin de la Griotte » avec convention de mandat financier au cabinet CHAROLLOIS,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui pourraient être nécessaires pour finaliser ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 48-25 : ONF - APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER SUR
PARCELLE DE BOIS À LA ROCHE VINEUSE**

Suite à la visite d'une parcelle de bois communale située sur la commune de LA ROCHE VINEUSE, avec le technicien forestier territorial de l'ONF, le 10 décembre 2025, il convient d'appliquer le régime forestier sur cette parcelle.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'application du Régime Forestier sur la parcelle suivante et cadastrée comme suit :
- territoire Communal de LA ROCHE VINEUSE, lieu-dit Frémaillon section F, parcelle n° 171, pour une surface de 5 ha 30 a 60 ca ;
DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents utiles se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

M. ANDRÉ M. fait un retour sur les travaux :

- Agrandissement du cimetière situé « Route de Verzé » : l'entreprise ZIEGER a terminé les travaux de terrassement. Les travaux d'enrobé de la voie ainsi que la finition des allées seront reportés mi-février, suite à la fermeture de la centrale d'enrobé.

- Rue du Lavoir : les travaux de réfection définitive de la voie, de création de chicanes et d'un plateau devant le restaurant, prévus par l'entreprise ZIEGER en décembre, sont décalés courant février compte-tenu des conditions météorologiques.

- L'installation du nouveau panneau d'affichage lumineux acquis par la commune, a été réalisée par l'entreprise CHARVET le 22-11, sur l'espace « bienvenue », en lieu et place de l'ancien panneau qui était en location.

Quelques nécessaires modifications électriques ont été réalisées par l'entreprise PIOT, dans le coffret de branchement du panneau.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise POTAINE a dû reprendre les opérations de réfection provisoire de la Rue du Château, en raison d'un défaut de qualité dans la réalisation des travaux initiaux de réfection.

Les travaux définitifs en enrobé à chaud du Chemin du Gros Mont et de la Ruelle des Jardins sont quant à eux, en cours de réalisation.

Le 16 décembre, une réunion a été organisée avec Mme BIGARRE, cheffe de projets voirie et espaces publics à l'Agence Technique Départementale, en présence des adjoints municipaux. Cet échange portait sur le projet d'aménagement de la Rue du Château, visant à en améliorer la sécurité et l'embellissement et dont les travaux devraient être entrepris au second semestre 2026.

Le coût de cette étude s'inscrit dans la participation financière de la commune lors de son adhésion actée par délibération du 18-11-2024.

Informations

- Mmes MARTIN DELGADO et PICOD font un retour sur la fête des illuminations du village et du Téléthon, qui s'est déroulée le 05-12 dernier. Cette manifestation a rencontré un franc succès auprès de la population chevagnotine et attiré beaucoup de monde. Quinze exposants étaient présents au marché de Noël qui s'est tenu dans l'église et le four à pain.

Le montant qui sera reversé à l'AFM Téléthon s'élève à 2 821,10 € comprenant les recettes de la buvette et des ventes de la petite restauration, ainsi que des dons.

Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles pour leur investissement et leur participation au bon déroulement de celle-ci.

- M. le Maire fait un point sur l'avancement de l'édition 2026 du bulletin communal. Il manque encore quelques articles et photos qui seront à envoyer à Mme DERRUAZ, dans les meilleurs délais.

L'impression des bulletins se fera début janvier, pour une distribution prévue mi-janvier par les élus.

Virements de crédits - BP 2025 Commune

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des virements de crédits sur le Budget Primitif 2025 de la Commune ci-dessous :

n° 3

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391118 : Autres restitutions, dégrèvements sur contributions directes		1 728,00 €
D 65888 : Autres charges de gestion courante	1 728,00 €	

Le Conseil Municipal prend acte du virement de crédits n° 3.

n° 4

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	815,00 €	
D 2152 : Installations de voirie		815,00 €

Le Conseil Municipal prend acte du virement de crédits n° 4.

n° 5

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391118 : Autres restitutions, dégrèvements sur contributions directes		5 000,00 €
D 65888 : Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	

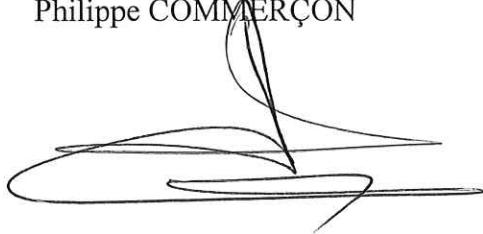
Le Conseil Municipal prend acte du virement de crédits n° 5.

Date cérémonie des vœux de la municipalité : samedi 10-01-2026, à la salle des fêtes, à 18 heures.

La prochaine réunion est prévue le lundi 12 janvier 2026, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 janvier 2026.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,
Sophie PICOD

